

Décret n° 2017-1709 du 13 décembre 2017 portant modification du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation

13/12/2017

Ce décret reporte au 1er janvier 2019 l'entrée en vigueur du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) pour les directeurs d'hôpital en fin de carrière dont les montants des traitements et soldes annuels correspondent à des groupes hors échelle.